



BOURG LA REINE FC
Affiliation FFF n°509795
16 rue Charpentier
92340 Bourg-la-Reine

Procuration pour vote en Assemblée Générale du FC BLR

Je soussigné(e)

né(e) le

demeurant au

donne procuration à

né(e) le

demeurant au

Afin que cette personne puisse signer et voter en mon nom lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire en
date du

Fait à le

Signature du mandant

Signature du mandataire

Rappel :

Est électeur tout membre actif, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection. Le vote par procuration sous forme de pouvoir est autorisé. Chaque membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif, le nombre de pouvoir étant limité à 3 par membre actif présent.

Les personnes salariées l'Association, les membres actifs de moins de 16 ans, les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs y assistent avec une voix consultative, mais ne peuvent pas voter.